CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99528** **VALABLE JUSQU'AU** **13/05/2027**

ÉDITÉ LE 31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2001

Raison sociale : JBV CONSTRUCTIONS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/01/2024

Capital : 8 000

ROUTE DE L'ARCOULE
13520 PARADOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARASCON 2001B00099

Siret : 435 165 667 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 90 14038

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 000007310721004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 000007310721004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 90 54 20 24 **Fax :**

Portable : 06 14 10 90 86

Responsabilité légale :
JB HOLDING (522 451 913) / VENNIN JEAN-BAPTISTE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : karen.95@live.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 462 356 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	9	04/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/03/2026 09:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.